

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 113

présenté par

M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 23

À l'alinéa 41, après le mot :

« publique »

insérer les mots :

« et

environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député.es écologistes vise à ouvrir la possibilité à des financements des activités de MCO des hôpitaux sur des objectifs de santé environnementale.

Il part de la conviction qu'une des leçons de la crise du Covid-19 est que nous devons intégrer l'approche One Health (« Un monde, une santé ») de l'OMS à notre système de santé.

Selon cette approche, la santé et l'environnement étant profondément interdépendants, le politique doit conjuguer les deux pour améliorer l'état de santé de sa population.

Cette approche s'appuie sur de nombreux travaux scientifiques.

Selon l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), 3 infections émergentes sur 4 apparues au cours des quarante dernières années sont des « zoonoses », c'est à dire des maladies infectieuses animales transmises à l'homme dont le Sars-CoV-2, le virus à l'origine du Covid-19.

La croissance régulière de l'apparition de ces nouveaux agents infectieux est bien d'origine humaine.

En 2006 (déjà !), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en posait déjà les causes : altération des habitats forestiers, urbanisation, intensification de l'agriculture. La biodiversité, détruite par l'homme, ne joue plus son rôle protecteur. Le dégel du pergélisol lié au dérèglement climatique pourrait enfin libérer des virus inconnus.

Ces constats n'ont été que confirmé par les études plus récentes de l'OMS, du PNUD, ou encore de l'INSERM.

Face à ces infections croissantes, nos populations ne sont pas égales.

Ainsi, le Covid-19 a révélé la vulnérabilité particulière de celles et ceux qui souffraient d'affections sous-jacentes comme le diabète ou l'obésité. En France, les dernières données de Santé publique montrent que 88 % des personnes hospitalisées (48 % sont des personnes atteintes d'obésité) et

94 % des personnes décédées du Covid-19 souffraient d'un ou plusieurs de ces facteurs de comorbidité. Or, le nombre des affections de longue durée (ALD) pour ces maladies a doublé entre 2003 et 2017, ce qui signifie que le risque d'être sévèrement touchés et d'en décéder a progressé dans cette proportion.

Au regard de ces enjeux, notre politique de santé environnementale brille par son absence.

Le Ségur de la santé n'a ainsi pas apporté de réponses à cet enjeu de la santé environnementale.

Une première étape pourrait être d'introduire une dimension environnementale dans les objectifs de santé publique, qui seront le 2e compartiment du financement des activités de l'hôpital.

Tel est l'objet du présent amendement.

